

PR

Projet de société

PROJET DE PROJET SOCIETE :

Le Parti républicain, conscient des défis à relever dans notre pays, vise à travers le présent Projet de société à **contribuer à la consolidation** de l'Etat de droit, la démocratie, l'unité nationale, à l'éradication de la pauvreté.

I- CONTEXTE

Les grandes mutations sociale, économique et culturelle ayant marqué la fin du XXème siècle ont montré la fragilité et les insuffisances des grands systèmes politiques méthodiquement élaborés.

Ainsi, les démocraties dites populaires, prenant le contre-pied de toutes les prévisions se sont disloquées. L'occident, dans le sillage de la mondialisation de l'économie de marché, s'est enfoncé inexorablement dans une longue crise structurelle et organisationnelle ayant mis en cause toutes les certitudes des idéologies libérales.

Dans ce contexte de crise généralisée, l'Afrique, face aux multiples et multiformes défis de son développement, découvre le vrai sens de l'indépendance qui avait induit des mouvements de libération et d'émancipation. La désillusion qui en a résulté a conduit beaucoup de peuples d'Afrique à la recherche de nouveaux modèles de société. En effet, à la fin du siècle dernier, de nombreux Etats africains dont le Bénin, comptaient déjà quatre décennies d'indépendance qui n'ont pu leur permettre de sortir de l'ornière, ni d'échapper aux mutations qui s'imposaient à tous les pays.

S'agissant spécifiquement du Bénin, la période de 1960 à 1972 a été marquée par l'instabilité politique fondée sur les rivalités intertribales et interrégionales, des coups

d'Etat militaires qui ont donné naissance à des régimes impopulaires éphémères ; toutes choses qui ne pouvaient générer un développement économique et social conséquent.

L'avènement en 1972 du gouvernement militaire révolutionnaire (GMR) et sa mutation en système de parti unique (PRPB) a permis au pays de connaître une stabilité politique jusqu'en 1990. Malheureusement, ce système a débouché à la confiscation des libertés publiques, l'instauration de l'arbitraire et une confusion grandissante au nom du respect de la chose publique. Le décollage économique espéré a été hypothéqué en dépit de l'option du socialisme sous-tendu par le marxisme-léninisme. Ainsi, un autre frein a ralenti la marche du peuple béninois vers le progrès et le développement souhaités.

Face à ce tableau peu reluisant, et pour remodeler le destin du Bénin, les forces vives ont été conviées à la Conférence Nationale tenue du 19 au 28 février 1990 à l'Hôtel PLM Alédjo à Cotonou.

Cette conférence, qui a été une étape marquante de l'histoire politique du peuple béninois, une ère de renouveau démocratique et un régime censé capable de prendre en main le Bénin et lui permettre d'assurer pleinement son destin.

Salué dans le monde entier comme une contribution remarquable à la conquête et à la préservation des libertés institutionnelles, individuelles et collectives, le Renouveau démocratique issu de l'historique Conférence Nationale a incarné et symbolisé la volonté politique du peuple béninois de rompre avec les anciennes méthodes de direction et de gestion des Etats et des Nations, notamment ceux d'Afrique.

En effet, les conclusions de ladite Conférence ont eu un écho particulièrement retentissant tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières du pays, car la sagesse et la noblesse des voix qui se sont exprimées imposaient adhésion, soutien, et par-delà même, répondaient à l'attente du peuple, à son aspiration profonde légitime d'être gouverné et dirigé dans le sens de l'accomplissement d'un grand dessein, celui d'être un pays libre, indépendant, uni et prospère.

Hélas ! Quelques années plus tard, les vieux démons ont resurgi.

Considéré comme la dernière chance du Bénin et son dernier rendez-vous avec l'histoire, une source d'inspiration et d'exemple de démocratie en Afrique au sud du Sahara, le Renouveau démocratique a perdu peu à peu sa crédibilité et sa fascination. L'espoir a progressivement cédé le pas à la déception, à la désillusion, à l'angoisse et à l'amertume. Plus que jamais, la fatalité supposée vaincue s'acharne de nouveau contre le pays et son vaillant peuple. Les ténèbres enveloppent les faibles lueurs d'espoir allumées par la Conférence des Forces Vives de la Nation.

En effet, après la Conférence des Forces Vives de la Nation de Février 1990 et l'adoption de la constitution du 11 décembre de la même année, le pluralisme né des cendres du monolithisme du régime précédent, a donné lieu à la création d'une kyrielle de partis politiques, sans idéologie, sans orientation véritable et n'ayant pas souvent d'assise nationale, en lieu et place de partis politiques d'envergure nationale, ayant des orientations idéologiques claires et des programmes socio-économiques précis.

Les retournements d'alliance, la « transhumance » politique ont terni, l'image des femmes et des hommes acteurs politiques.

L'action politique est perçue par une écrasante majorité des compatriotes, comme un jeu sans référence morale. La politique est devenue synonyme de tous les vices. Elle passe pour le meilleur moyen d'enrichissement rapide et de promotion sociale personnelle dans un contexte caractérisé par l'impunité.

Il faut reconnaître que la pléthore de partis politiques, le manque d'éducation civique et politique des militants, ainsi que le mode d'accession au pouvoir participent de la perversion des mentalités. Ils sont également à la base des malaises politiques récurrents qui secouent et mettent en péril de façons cycliques les acquis de l'historique Conférence des Forces Vives de la Nation.

Plusieurs de ces facteurs sont favorisés par la volonté d'accaparement et de conservation de pouvoir d'Etat par un groupe, empêchant toute idée d'alternance propice au développement du pays.

De l'analyse de ce qui précède, il ressort que le Bénin vit une des périodes les plus cruciales et les plus décisives de son histoire politique. Il faut, en effet, construire le Bénin de demain. Il faut établir un projet de société basée sur une gouvernance répondant aux attentes légitimes du peuple. Les événements récents nous l'ont prouvé : le peuple béninois a pris son destin en main en opérant des choix clairs aux dernières élections législatives et présidentielle.

Pour accompagner le peuple dans sa vision novatrice et sa volonté d'assainir les mœurs politiques, les pouvoirs publics ont adopté les lois portant respectivement charte des partis politiques et code électoral en République du Bénin.

Le Parti, Bloc Républicain, est convaincu du signal fort donné par les pouvoirs publics à travers l'adoption de ces lois.

C'est pourquoi :

- décidé à raviver la flamme de l'espérance dans le cœur du peuple, à vaincre la fatalité et à relever le défi d'instaurer dans notre pays un régime de démocratie politique, économique, sociale et culturelle véritablement pluraliste ;
- désireux de contribuer puissamment à l'enracinement et au renforcement de la démocratie dans notre pays ;
- profondément convaincu que la survie et la victoire de la démocratie imposent aux forces démocratiques un regroupement en une formation politique puissante et jouissant d'une large audience nationale et internationale ;
- animé par une volonté farouche d'œuvrer résolument à l'union et à la réconciliation du peuple béninois par le dialogue et la solidarité nationale ;
- conscient de la nécessité de se placer à l'avant-garde de la réforme du système partisan visant la cohésion du peuple et l'unité nationale ;

Le Parti Bloc Républicain :

- réaffirme son adhésion aux principes de libertés individuelles et collectives, aux valeurs démocratiques et républicaines, au respect de la

personne humaine, à la démocratie pluraliste dans l'union, la paix et la concorde ;

- affirme avec force que c'est dans l'échange, le dialogue, l'union, la complémentarité, la solidarité et le respect des institutions de la République, l'amour des uns et des autres que nous construisons un Bénin prospère ;
- renouvèle son attachement à la promotion du développement local ;
- s'engage à mener un combat sans relâche pour le triomphe de la justice sociale, de l'équité, de la vérité et pour un développement fondé sur nos valeurs culturelles et traditionnelles, notre histoire et notre ferme espérance des lendemains meilleurs ;
- professe sa foi en la vertu d'une économie compétitive fondée sur la libre initiative, la libre entreprise et le génie créateur des filles et fils du Bénin.

.Il est désormais du devoir chaque citoyen de veiller à éviter les erreurs du passé.

L'ambition première du parti Bloc Républicain pour le Bénin, c'est **d'affermir la démocratie**, de la voir **s'épanouir dans toutes ses dimensions et sur tous les terrains**. Là, résident le préalable et la condition à notre accession au rang de Nation démocratique, stable, prospère, généreuse, unie et solidaire.

Cela exige de chacun une mobilisation et une vigilance permanentes. Chacun devra **assumer son rôle de citoyen codétenteur de la souveraineté nationale**.

Il y a des raisons d'espérer. En dépit des années pénibles d'un passé récent, et forts des expériences vécues, le peuple conserve tous les atouts pouvant lui permettre de barrer la route aux fossoyeurs de la démocratie chèrement acquise.

Le parti Bloc Républicain a pris acte de la leçon donnée par le peuple béninois et a décidé de suivre la voie à lui indiquée.

Plus unis, plus forts pour un nouveau départ !

II- DES VALEURS ET PRINCIPES

1- Nous nous reconnaissons dans les valeurs et principes suivants, clairement définis par la Conférence des Forces Vives de la Nation de février 1990 et consacrés par la Constitution du 11 décembre 1990 :

- Le Bénin est une République laïque, démocratique, indivisible et doit le rester ;
- La souveraineté appartient au peuple ;
- Le Bénin est un État unitaire décentralisé.

2- Le Bénin, puisant ses valeurs de démocratie dans les nobles acquis de la Conférence des Forces Vives de la Nation de février 1990, est et doit demeurer un Etat de droit et de démocratie, un pays où la gouvernance doit être fondée sur l'éthique, le pluralisme, la participation des citoyens, le respect des Institutions de la République et des libertés, ainsi que sur la défense des intérêts nationaux.

Le peuple béninois a démontré tout au long de son histoire son attachement aux valeurs de paix, de tolérance, de dialogue, de liberté, son désir de vivre dans un environnement prospère où règnent la justice et l'équité.

3- Ces valeurs ancestrales, auxquelles le Parti Bloc Républicain souscrit, ont nourri et fondé de grandes luttes, des combats éclatants menés par le peuple béninois, comme le souligne l'hymne national, et ont provoqué des sursauts patriotiques chaque fois que l'honneur du pays tout entier ou celui de chacun des citoyens était en cause.

4- Le projet de société que le Parti Bloc Républicain veut pour le Bénin est intimement lié aux aspirations du peuple béninois avec lequel il entend le réaliser.

5- Le Bénin est un Etat indépendant, souverain, uni dans sa diversité géographique, écologique, culturelle, linguistique et religieuse et doit le rester.

6- Le Bénin est un pays de paix, dont le peuple aspire à une nation véritablement unie, solidaire, forte et ouverte sur le monde.

8- Le Bénin doit rester une nation de fraternité, de justice sociale, d'équité, d'amour du travail et de paix.

9- Les citoyennes et citoyens béninois, quels que soient leur origine culturelle, sociale, leur religion ou leur fortune, sont et doivent :

- rester égaux devant la loi,
- être éduqués à un sens civique et patriotique élevé,
- être engagés résolument dans la lutte pour un développement harmonieux, équilibré et durable.

10- La conception de la Nation, de la société et de l'Etat que prône le Parti Bloc Républicain repose sur les principes ci-après :

- **un régime politique de démocratie pluraliste**, respectant les droits de la personne humaine, et un Etat de droit ;
- **une volonté de paix et de concorde nationale**, prenant en compte notre l'histoire et la culture du peuple dans sa diversité;
- **un système économique de libre entreprise**, dans lequel l'Etat joue un rôle d'incitateur, de régulateur et de contrôleur. L'objectif est de développer une économie organisée rationnellement, assainie grâce à la lutte contre la corruption et l'impunité, respectueuse de l'environnement et assurant un développement harmonieux et durable ;
- **une société de partage et de solidarité**, une société de justice et de progrès.

11- **Le Parti Bloc Républicain** désire que le Bénin soit un pays prospère, moderne, où les biens et services produits grâce au travail de tous, permettent de satisfaire les besoins de tous. C'est pourquoi il opte résolument pour la bonne gouvernance, condition sine qua non de la stabilité et de la légitimité politiques, mais aussi du développement économique et social.

La bonne gouvernance implique un gouvernement suffisamment responsable acquis à l'obligation de reddition de compte, clairvoyant, pour respectueux des lois, des textes et l'ordre, protecteur des droits légitimes des citoyens, garant de la sécurité des personnes et des biens. De manière spécifique, la bonne gouvernance doit permettre l'enracinement et la consolidation de la démocratie pluraliste et de l'Etat de droit.

III- DE LA GOVERNANCE POLITIQUE

Etat

12- Depuis plus d'un demi-siècle que notre pays a acquis son indépendance, et accédé à la souveraineté nationale, le concept d'Etat n'est toujours ni appréhendé ni respecté unanimement.

Le Parti Bloc Républicain estime que la tenue de la **Conférence des Forces Vives de la Nation de février 1990** a permis d'en cerner le contour qu'il s'avère impératif de sauvegarder aujourd'hui.

En effet, notre Etat doit être un Etat de droit, qui garantit en toute circonstance la primauté absolue du droit ainsi que le respect du principe de la séparation des pouvoirs.

13- **Le Parti républicain** s'engage à assurer l'adhésion et la participation consciente, éclairée, volontaire et active du peuple, à travers ses structures et institutions, à la gestion et au contrôle du pouvoir.

14- L'Etat béninois doit assurer la sécurité publique et œuvrer pour la justice sociale en permettant l'accès de tous à l'éducation soutenue par une politique visant à la rendre progressivement obligatoire et gratuite, aux soins de santé et au travail. L'administration publique, organe privilégié d'intervention de l'Etat, doit être au service du peuple.

L'armée qui assure sa défense, doit être véritablement nationale et républicaine. La diplomatie qui constitue son regard sur l'extérieur, doit se conformer aux intérêts du peuple béninois.

L'Etat doit être considéré et organisé comme une entreprise nationale chargée de prôner la valeur du travail, de gérer et de promouvoir le respect bien commun, en toute équité.

Indépendance nationale

15- L'indépendance nationale signifie le plein exercice de notre souveraineté dans tous les domaines, y compris sur nos ressources naturelles et le libre choix de nos orientations dans les domaines politique, économique et social, pour le bien-être du peuple béninois.

16- Le Parti Bloc Républicain est hostile à toutes formes d'immixtions étrangères dans les affaires intérieures de notre pays. Cependant, elle reconnaît que notre pays ne peut aller au développement en se confinant dans une autarcie paralysante et, à la longue, suicidaire. Consciente que l'édification d'une économie compétitive, prospère ne peut se réaliser que dans un espace régional économiquement viable, tout comme l'indépendance nationale ne saurait prospérer durablement en dehors de la solidarité et de l'unité sous régionale et régionale, **Le Parti Bloc Républicain** s'emploiera à mettre en œuvre une politique étrangère qui vise de tels objectifs.

Unité nationale

17-L'unité nationale est une condition indispensable pour la paix. En effet, la paix n'est possible que si les différents groupes socioculturels et les différentes régions de notre pays se reconnaissent comme relevant d'une même nation et devant partager un même avenir. Malgré les diversités politiques et culturelles, des facteurs objectifs ont favorisé le brassage de nos populations qui ont toujours entretenu entre elles des relations de fraternité et de complémentarité.

18- L'unité nationale conditionne la stabilité politique et partant, le devenir de notre pays, de notre Nation. **Le Parti Bloc Républicain** s'évertuera à combattre en conséquence tous les maux qui minent l'unité nationale et qui ont pour noms ; l'ethnocentrisme, le régionalisme, le chauvinisme, le sectarisme, la discrimination, l'intolérance sous toutes ses formes etc. Mais **Le Parti Bloc Républicain** a aussi conscience que la

consolidation de l'unité nationale exige le développement harmonieux du pays à travers une promotion équitable de toutes les régions géographiques et administratives.

19- **Le Parti Bloc Républicain** considère que l'ethnie doit demeurer exclusivement une réalité socio culturelle, le creuset où se conservent les particularités, les coutumes et les richesses à promouvoir.

Démocratie

20- La démocratie constitue une nécessité pour l'épanouissement du peuple. Elle a pour but ultime d'assurer l'adhésion et la participation consciente, éclairée, volontaire et active du peuple à la gestion et au contrôle du pouvoir. C'est pourquoi elle doit être valorisée. La valoriser, c'est œuvrer constamment à ce que tous les citoyens comprennent qu'elle n'est pas seulement une aspiration, ou une forme technique, ou un simple mode d'organisation.

21- La démocratie est l'exigence et même le devoir, pour le gouvernement comme pour le citoyen, de défendre, s'il le faut, contre les dérives de la société elle-même, les valeurs fondatrices de notre pays, et de s'attacher à ce qui est essentiel à la vie communautaire : l'humilité des dirigeants, l'impartialité de l'appareil d'Etat, le contrôle citoyen, le respect par tous des lois de la République.

Il n'y a pas de développement sans démocratie véritable, et la démocratie est vaine si elle ne conduit pas à l'épanouissement du citoyen, au développement harmonieux et durable du pays.

Partis politiques

23- **Le Parti Bloc Républicain** adhère au principe constitutionnel selon lequel l'animation de la vie politique relève exclusivement du domaine des partis politiques régulièrement constitués. Il entend œuvrer pour la rationalisation des critères de leur création et le respect des principes constitutionnels dans ce domaine.

24- **Le Parti Bloc Républicain** recommande la nécessité de rationalisation des critères de création des partis, sur la base d'une double exigence de viabilité et de seuil de

représentativité. En conséquence. **Le Parti Bloc Républicain** estime qu'il est urgent d'adopter une législation relative aux financements des partis politiques et des campagnes électorales, qui doit définir les règles et mécanismes permettant de garantir que ce financement se fasse avec équité et transparence.

Afin d'assurer l'avènement de générations d'hommes et de femmes bien formés à la gouvernance de la chose publique dans l'arène politique, le Parti Bloc Républicain mettra en œuvre des mécanismes **de formation politique et civique**, destinés à outiller tous ses militants, cadres et autres, aspirant à gérer les affaires publiques.

Société civile

25-La consolidation de la démocratie passe également par l'existence d'une société civile forte et consciente de ses responsabilités et obligations. Cela signifie que la société civile développe des formes d'auto-organisation collective (syndicats, associations, fondations, diverses ONG...) susceptibles d'arracher l'individu à sa solitude et de cultiver en lui l'esprit de prise en charge de soi et de responsabilité.

26-La législation doit s'enrichir d'un nouveau chapitre, celui de la définition claire de ce que doit être la société civile. Cela permettra d'éviter certaines confusions regrettables et sortir la société civile de la situation plutôt nébuleuse qui est la sienne.

Système électoral

27-**Le Parti Bloc Républicain** reconnaît comme cruciale l'organisation d'élections libres et transparentes ayant pour base, l'établissement d'une liste électorale sécurisée dont la permanence et la fiabilité devront pouvoir se fonder, **à long terme, sur les données de l'état civil.**

A cet effet, l'accent sera mis sur :

- **l'établissement d'un système d'état civil fiable et stable ;**
- l'amélioration de la **gestion de l'état civil au quotidien** dans les villes, dans les campagnes et dans les ambassades ;

- les avantages d'une informatisation des tâches et l'opportunité de créer un service d'état civil central au niveau national
- la passerelle automatique à mettre en œuvre entre le fichier électoral national, le fichier d'état civil central et le fichier central des tribunaux
- la fiabilité de la collecte ainsi que le traitement rapide des résultats des élections.

Politique extérieure et intégration régionale

28- Le Parti Bloc Républicain opte pour une politique extérieure souveraine, donnant la priorité à l'harmonisation de nos relations avec les pays voisins et à l'intégration sous régionale et régionale ; par conséquent, pour une intégration africaine bâtie sur le renforcement des liens et des échanges entre les peuples et entre les pays africains. Cette politique extérieure est nécessairement celle qui privilégie la paix, la coopération et l'amitié entre les pays ainsi qu'entre les peuples africains en particulier et du monde en général.

29-La politique extérieure du Bénin doit garantir la cohérence de l'action diplomatique ainsi qu'une politique rationnelle de placement des cadres dans les organisations internationales.

30-La politique extérieure du Bénin doit s'engager plus clairement à :

- promouvoir des alliances dynamiques avec les pays voisins, fondées sur les intérêts des populations et l'exigence de paix et de sécurité pour un développement durable ;
- contribuer à la recherche d'une concertation permanente avec les pays africains pour renforcer la solidarité, la complémentarité et l'unité face aux autres blocs constitués ou émergents ;
- participer à la lutte pour la démocratisation des organisations internationales, afin qu'elles jouent leurs rôles dans la promotion de la justice, dans la défense et la préservation de la paix et de la sécurité au niveau international et le bien-être des populations

- permettre le développement et le renforcement de la coopération décentralisée en recherchant l'établissement d'un partenariat entre nos communes et leurs homologues étrangères ainsi que les Organisations internationales ;
- mieux promouvoir le Bénin dans la sous – région, sur le continent africain et sur le plan international (marketing pour la culture du pays) et encourager les investisseurs étrangers à s'installer au Bénin ;
- élaborer et mettre en œuvre une politique d'accession et de promotion des citoyens béninois aux fonctions internationales.

31- Le Parti Bloc Républicain s'engage à œuvrer à la promotion de politiques monétaires conformes aux exigences économiques et monétaires sous régionales.

32- Le Parti DYNAMIQUE Républicaine veut engager l'Etat béninois à favoriser des politiques budgétaires vertueuses et convergentes, et œuvrer à l'accélération du processus de création d'une monnaie sous régionale unique, stable et crédible, dans le cadre de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), en attendant la création d'une monnaie continentale unique.

Diaspora

33- Le Parti républicain prône la politique d'une diaspora béninoise mieux organisée qui se sente partie intégrante de la nation béninoise.

34- Dans cet ordre d'idée, il s'engage à faire aboutir les reformes suivantes :

- l'entretien de bonnes relations avec la diaspora, la réorganisation et le renforcement des structures nationales existantes œuvrant pour la promotion des Béninois de l'extérieur ;
- la facilitation de la réinsertion des membres de la diaspora désireux de revenir au pays.

35- Le Bloc Républicain s'engage à mener une politique d'intégration de la diaspora dans les actions de développement économique et social

A cet égard, les mesures à prendre porteront sur les principaux éléments ci-après:

- élaboration du fichier de la diaspora scientifique, technique économique et financière ;
- recours constant aux compétences et à l'expérience des membres de la diaspora pour participer activement au développement et à la mise en œuvre des politiques publiques et de toutes les stratégies et actions relatives au développement économique (prospective, transfert de compétences, transfert de fonds, recherche de marchés pour nos produits etc.....) ;
- création d'une banque d'investissement destinée à la diaspora
- suppression des pesanteurs administratives qui freinent les actions humanitaires initiées par les Béninois de l'Extérieur;
- organisation de visites touristiques en faveur des Béninois de l'Extérieur des deuxième et troisième générations pour leur faire connaître et aimer leur pays d'origine et leur faire découvrir son patrimoine culturel ;
- publication des Organisations Non Gouvernementales (ONG) béninoises pour susciter la réalisation, en commun, de projets avec des Associations de Béninois à l'Etranger ;
- renforcement des programmes de transfert de compétences des Béninois de l'Extérieur;
- initiation de réformes appropriées pour assurer aux Béninois de l'Extérieur une représentation de qualité dans certaines instances nationales;
- encouragement de la création des lobbies pour soutenir la politique de l'Etat béninois dans les pays d'accueil pour les Béninois de l'extérieur.

IV. DE LA MODERNISATION ET DE LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE

36- L'économie béninoise, de petite taille, peu diversifiée, évolue dans un contexte institutionnel qui devrait lui être favorable. Toutefois, la fragilité des structures

économiques fait peser des risques permanents sur le rythme de la croissance. En effet, plusieurs problèmes structurels sont à souligner:

- la proximité géographique et culturelle avec le Nigeria est insuffisamment exploitée alors qu'elle devrait constituer un puissant déterminant économique et commercial dont le Bénin pourrait tirer un meilleur parti;
- l'évolution croissante du secteur informel qui introduit de fortes contraintes de gestion et d'impulsion des politiques de développement.

Le Bénin est un centre de transit régional au plan commercial et financier. Cette position géographique stratégique est un facteur de croissance certes, mais elle n'est pas suffisante pour une politique de développement efficace.

Le PR se fonde sur le fait que le développement recouvre deux dimensions : une dimension quantitative qui consiste à promouvoir une croissance économique durable sur une longue période et une dimension qualitative qui est la mutation de la société vers une économie moderne et diversifiée où chaque citoyen pourra connaître un mieux-être.

A long terme, l'économie du Bénin ne doit plus reposer sur la fiscalité et sur la simple exploitation des richesses de ses sols et sous-sols (minerais, coton, ...) mais sur trois piliers sectoriels forts que seront :

- **le « Bénin pays des services »,**
- **le « Bénin vert et agricole » et**
- **le « Bénin industriel »**

[Le « Bénin pays de services »](#)

37- Le pilier « Bénin pays de services » repose sur la valorisation de notre « or gris » que sont nos ressources humaines. Le Bénin peut et doit se construire une position forte et devenir une référence régionale dans des domaines tels que les services financiers, les technologies de l'information, les métiers de services liés à l'économie verte ou encore certains domaines spécialisés de l'enseignement supérieur ou de la santé. Les

sources d'emplois et de richesses de demain seront dans ces nouveaux métiers, et nous devons commencer aujourd'hui à y préparer notre économie et notre jeunesse.

Politique de mise en place des infrastructures de soutien au développement de l'économie de services

38- Cette vision d'une économie béninoise de service forte et diversifiée à l'horizon 2030 n'est pas un rêve. Par contre, sa concrétisation nécessite de bâtir, avec courage et détermination, les préalables requis. Il s'agira de doter le Bénin d'une infrastructure économique de base compétitive, en particulier, les réseaux **de transport, d'énergie et des technologies de la communication**.

39- Le secteur des transports (routes, ports, aéroports, chemins de fer, pistes de production) devra être modernisé par la réhabilitation des infrastructures défectueuses et la construction de nouveaux tronçons. L'ensemble du Bénin devra ainsi, à l'horizon 2030, être désenclavé, afin de permettre à notre pays de se positionner comme un « hub » régional de référence.

40- La production d'électricité devra être démultipliée grâce au potentiel hydroélectrique et au projet gazier sous-régional, permettant ainsi d'assurer l'électricité à moindre coût à tous agents économiques.

41- Le développement accéléré de nos infrastructures de télécommunications concrétisera, en plus des autres infrastructures de base traditionnelle, le saut qualitatif que notre économie doit connaître, avec une baisse significative des coûts de communication et la généralisation de l'accès à Internet. Ceci se fera notamment grâce à la mise en place d'une infrastructure haut débit en fibre optique sur l'ensemble du territoire, l'équipement de tous les établissements d'enseignement du Bénin en salle multimédia (faisant de l'école primaire par exemple le point d'accès communautaire dans les villages) et la mise en place d'une administration numérique, avec en particulier l'informatisation de l'état civil, de la carte d'identité, du passeport et des procédures

administratives, permettant une amélioration majeure de la qualité du service administratif apporté aux citoyens.

42- Cette mise à niveau de notre structure économique de base ne pourra se faire en gardant les approches et les instruments traditionnels. L'engagement politique et l'innovation seront nécessaires. Par ailleurs, des agences des grands travaux, disposant de toutes les compétences requises pour la mise en place rapide d'infrastructures complexes, devront être créées et multipliées.

Mesures Relatives au Port de Cotonou

43- Le Port de Cotonou, **port à vocation sous régionale, poumon de l'économie nationale** dont les activités génèrent près de la moitié des recettes de l'Etat et plus de 80% des recettes douanières, **nécessite une attention particulière.**

44- Pays à façade maritime, le Bénin a tout naturellement une vocation de transit qu'il a conforté avec la mise en place d'un système de transport assez diversifié, alliant la route, le port maritime, les voies ferroviaire et aérienne.

Le PR veut renforcer la vocation commerciale et de transit du Bénin et engagera de ce fait une politique qui visera deux objectifs principaux :

1) faire de Cotonou l'un des ports de transit de référence du golfe de Guinée, agissant comme un tremplin vers les pays de l'hinterland (Niger, Burkina Faso, Mali, Tchad) où il est le premier opérateur de logistique terrestre.

2) réaliser le projet de construction du port en eau profonde de Sèmè pour absorber la forte croissance attendue du Nigéria voisin et désengorger un tant soit peu le port de Cotonou.

Mesures de politique énergétique

45- L'accès aux services énergétiques modernes constitue une condition préalable essentielle de l'accroissement de la productivité et de l'amélioration des moyens d'existence.

Le Bénin du Renouveau économique, dans sa quête d'une croissance économique durable et d'un progrès social partagé, devra assurer l'accès des populations à une offre d'énergie de qualité qui permet d'améliorer substantiellement leurs conditions de vie.

Il s'agira d'adopter des modes de production et de consommation de l'énergie économiquement, socialement et écologiquement durables faisant de l'énergie un instrument important au service du développement durable. Pour ce faire, le PR s'évertuera à renforcer la capacité de production des énergies nouvelles et renouvelables

Promotion du secteur privé

46- La création de la richesse ne peut être que le fait d'un secteur privé dynamique, compétitif et performant. L'Etat s'emploiera à accompagner cette dynamique de croissance à travers notamment l'amélioration de l'environnement des affaires. A cet égard, les actions à mener concernent:

- l'Identification des obstacles à l'investissement (secteur agricole, industriel et tertiaire) et propositions de solutions consensuelles;
- l'accroissement de la vigilance sur les relations Etat - entreprises - marchés publics (qualité des prestations, éthique dans les affaires, renforcement de la lutte contre la corruption et la mal gouvernance...);
- la promotion d'une charte de qualité dans toutes les professions pour symboliser l'engagement de tous les secteurs à soutenir le progrès économique et social;
- la création d'une Commission nationale sur la concurrence afin d'assurer un fonctionnement normal des marchés et lutter contre les pratiques déloyales ;
- la création d'un fonds de capital-risque pour favoriser l'insertion économique des jeunes promoteurs;
- le renforcement du professionnalisme des journalistes d'investigation et la prise d'une loi garantissant l'accès aux sources d'information officielles;

- la mise en place d'organes de régulation dans tous les secteurs identifiés comme porteurs de croissance et potentiellement source de corruption;
- la promotion de la sécurité juridique des investissements, la sécurité des personnes et des biens:

Tourisme, hôtellerie et artisanat

Le Bénin compte de nombreux sites naturels et historiques, et son artisanat est riche et varié.

48- Le Parti républicain engagera l'Etat à :

- promouvoir le Bénin en tant que destination du tourisme international tout en développant le tourisme national, un tourisme de masse qui est un important moteur de croissance ;
- encourager l'élargissement et la diversification du parc hôtelier afin d'accroître la capacité d'accueil des touristes nationaux et internationaux ;
- désenclaver et valoriser les sites naturels ;
- protéger la faune et la flore et en faire des destinations touristiques ;
- réhabiliter les musées historiques et les musées d'arts existants ;
- créer de nombreux musées, notamment un musée national après consultation des spécialistes ;
- valoriser notre patrimoine culturel traditionnel;
- faire de nos représentations diplomatiques et consulaires des vitrines de notre patrimoine culturel et touristique.

Equipement et transports

49- De nombreuses régions du Bénin sont enclavées plusieurs mois dans l'année, tandis que les pistes qui desservent d'autres ne sont pas assez praticables pour

permettre le déplacement des hommes et l'évacuation des marchandises (produits agricoles notamment) dans des conditions de sécurité et de gain de temps.

50- Les rails constituent un outil capital de développement d'un pays, et aussi de désenclavement. C'est un mode de transport important qui est un complément indispensable dans le transport lourd, à moindre coût, le transport densifié de voyageurs pour désengorger le trafic urbain et interurbain.

L'organisation des chemins de fer au Bénin, n'a pu s'inscrire dans cette dynamique ; elle connaît par ailleurs depuis quelques décennies, de graves difficultés de gestion, de survie et de positionnement dans les différents modes de transport.

51- Les efforts d'agrandissement et d'amélioration des services de l'aéroport international Bernardin Cardinal GANTIN, doivent se poursuivre pour répondre aux exigences d'espace, de sécurisation de l'environnement, de pôle de développement, et de grande plate-forme pouvant servir de hub, grâce à des innovations technologiques appropriées pour l'orienter vers le futur.

52- Le transport fluvial organisé est quasi inexistant, tant du point de vue de transport lourd de marchandises, de passagers que du tourisme.

53- Eu égard à ce qui précède, **Le Parti républicain** estime que les secteurs de l'équipement, des transports et des travaux publics méritent une attention spéciale car la position géographique du Bénin fait de lui un pays littoral servant de transit pour des pays africains.

54-**Le Parti républicain** s'emploiera à encourager des recherches qui permettront de résoudre le problème de dessertes rurales à partir de nos ressources nationales. Quant aux grands travaux, l'Etat en négociera le financement avec ses partenaires au développement.

Le PR encouragera également l'Etat à relier tous les chefs-lieux de communes par des voies bitumées.

Un aéroport de grandes capacités répondant aux normes internationales devra être construit. Des aéroports secondaires seront aménagés dans les principales villes en vue de la facilitation des déplacements à l'intérieur du pays, mais aussi pour les besoins de tourisme.

Le transport ferroviaire, le Port Autonome de Cotonou, la Marine Marchande, le Transport fluvial et lagunaire feront l'objet de programmes spéciaux de développement.

Communication et économie numérique

55- Dans le domaine des télécommunications, **le Parti républicain** prône la poursuite de l'extension, de la modernisation et de la fiabilisation des infrastructures de base du réseau national des télécommunications ainsi que du développement des technologies de l'information et de la communication afin que tout le territoire national soit couvert en réseau haut débit. (Téléphone fixe, mobile, Internet, etc....).

Par ailleurs, **le PR** s'emploiera à encourager l'Etat à faire de ce secteur le moteur de la croissance et de la diversification de l'économie.

Ainsi, le Parti envisagera de :

- faire des TIC, les vecteurs du changement technologique à introduire et à promouvoir en :
 - * modernisant le réseau de télécommunications par le déploiement du très haut débit fixe et mobile ;
 - * encourageant et promouvant le déploiement d'une infrastructure des services.
- faciliter l'accès universel des usagers aux infrastructures ;
- moderniser le service postal ;
- mettre en place une poste-mobile dans chaque commune pour relier les différents bureaux de postes ;
- former le personnel technique d'exploitation des postes en conséquence ;
- instaurer un système de remise de courrier à domicile dans les villes ;

- promouvoir le haut débit pour tous ;

56- Le PR estime, par ailleurs, que l'information et la communication ont un rôle de premier plan dans l'instauration et la consolidation de la démocratie et des libertés. Le PR y attachera un grand prix pour que les médias du service public soient gérés de manière à sauvegarder le pluralisme de l'expression. La politique de l'ouverture et du soutien à l'initiative privée se poursuivra avec le souci permanent de la protection de notre identité culturelle.

57- En matière de communication, un grand effort sera fait pour aider à la production de films et documentaires cinématographiques, d'émissions télévisuelles et radiophoniques béninoises de qualité, support de notre culture riche et variée.

(Solliciter l'appui du ministre de l'économie numérique)

Politique de l'éducation et du développement du capital humain

58- Le PR est convaincu que le changement technologique nécessaire pour la transformation de l'économie et de la société ne peut porter ses fruits que par la formation et la valorisation du capital humain. Car c'est l'homme qui est l'acteur et la finalité du développement. La qualité de l'éducation est donc la base de la réussite de tout processus de développement. Le PR estime qu'une école dynamique, cadre d'expression de l'idéal républicain d'égalité pour tous prépare les apprenants à intégrer une société en pleine mutation.

59- Les mesures envisagées pour le renforcement du capital humain portent sur les actions suivantes :

- rendre effective l'éducation de base gratuite et obligatoire;
- développer les infrastructures éducatives et réhabiliter celles existantes;
- améliorer la qualité des enseignements et renforcer la capacité des enseignants;
- encourager la généralisation de l'enseignement des TIC à tous les ordres d'enseignement;
- doter les écoles, les collèges et les universités en équipement TIC;
- faire du secteur éducatif, le secteur à consommation élevée des services TIC ;

- donner un contenu plus concret à la politique de valorisation de la fonction enseignante et à la formation permanente ;
- réduire de manière décisive l'inégalité des chances devant l'instruction ;
- réduire les disparités entre les régions du pays, entre zones urbaines et zones rurales ainsi qu'à l'intérieur des zones urbaines ;
- garantir des chances égales aussi bien aux filles qu'aux garçons dans les conditions de scolarisation,
- adapter la formation aux perspectives de développement économique et social du pays et aux besoins du marché du travail (enseignement de l'anglais, le chinois et des TIC au cours primaire et secondaire) ;
- reformer les programmes scolaires pour permettre l'introduction des langues nationales, la culture, des TIC, le sport, l'anglais de manière décisive à l'école.

60-**Le Parti républicain** attachera une importance toute particulière à la recherche scientifique sans laquelle l'humanité n'aurait pas connu tous les progrès qu'elle a enregistrés et qu'elle continuera d'enregistrer au cours de son histoire.

La preuve est faite que la recherche scientifique constitue un outil majeur de développement et contribue à la fois au progrès économique et social et à l'indépendance nationale.

Une politique rationnelle de mise à disposition de ressources spécifiques appropriées et de formation de cadres favorisera la recherche dans tous les domaines dans nos universités, dans les centres de recherche spécialisés et dans les entreprises. La recherche doit être axée sur les besoins de développement de notre pays.

61– En somme, la recherche scientifique doit être valorisée au Bénin, et doit constituer une exigence incontournable dans la politique de développement du PR.

Le pilier « Bénin vert et agricole »

62- Le pilier « Bénin vert » s'appuiera sur la valorisation de nos vallées, de nos forêts, de nos parcs nationaux et de toutes nos terres cultivables. L'économie verte s'annonce, en effet, comme un des vecteurs de l'économie mondiale du XXIème siècle et notre pays dispose suffisamment d'atouts. Cependant, nous devons préserver notre environnement. Nous devons bâtir une agriculture, une pêche et une aquaculture modernes, garantissant notre sécurité alimentaire. Nous devons exploiter pleinement nos fortes potentialités dans l'écotourisme.

Agriculture

63- Le secteur agricole et para agricole (élevage, pêche, foresterie) est celui qui occupe encore de nos jours la majorité des béninoises et béninois en âge de travailler et contribue pour plus des 2/3 à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB). Moderniser le secteur, c'est le soumettre rationnellement aux techniques et technologies modernes de production.

64- La stratégie agricole que le PR préconise est celle d'une agriculture moderne intégrée et dynamique, axée sur les objectifs d'efficacité et d'innovations, et qui demande l'adhésion de la jeunesse ; l'Etat incitera les jeunes sans emplois, à s'insérer dans l'agriculture, par des garanties de travail et de gains. A cet effet, le PR œuvrera à la mise en place d'un programme de formation des jeunes dans ce secteur, et dans les filières à promouvoir.

65- Une telle politique implique de favoriser la promotion de petites et moyennes entreprises et industries (PME – PMI) dans le secteur par la mise en place et la consolidation d'un réseau national de crédit, de commercialisation et de soutien conséquent de l'Etat aux prix et aux producteurs.

66- **Le PR** engagera l'Etat à mettre un accent particulier sur la production vivrière en identifiant et en inventoriant systématiquement les produits vivriers de chaque terroir (produits agricoles et maraichers, produits forestiers et de cueillette, produits de l'élevage et de la pêche) avec des objectifs élevés de qualité et de quantité (rendement)

par l'utilisation de techniques et de technologies appropriées pour assurer à notre peuple sa souveraineté alimentaire et exporter les surplus.

67- **Le PR** engagera l'Etat à préserver notre agriculture et nos producteurs contre les aléas climatiques et économiques (retard des pluies, sécheresse, invasion de criquets et autres parasites, coût élevé des intrants...) et de leurs effets désastreux.

68- **Le PR** évitera toute politique d'accaparement des terres agricoles par les puissances étrangères, ce qui constitue une aliénation du patrimoine national.

69- **Le PR** encouragera l'Etat à poursuivre rationnellement l'encadrement, la diversification des cultures de rente avec des objectifs élevés de quantité et de qualité pour conforter nos exportations et partant nos ressources internes.

Les filières palmier à huile, anacardier, ananas et agrumes seront développées.

70- L'économie forestière fera l'objet d'une attention particulière par :

- le réaménagement des forêts ;
- la mise en place de ceintures vertes sur toute l'étendue du territoire national avec des objectifs d'exploitation rationnelle de protection, d'économie forestière et d'aménagement d'espace.

Mesures de politique environnementale

71- **L'environnement béninois est un patrimoine national, partie intégrante du patrimoine mondial.** Sa protection et l'amélioration des ressources qu'il offre à la vie humaine sont d'intérêt général et résultent d'une politique nationale dont la définition et l'application incombent à l'Etat, aux collectivités locales et aux citoyens.

Le PR engagera les actions appropriées, dans le respect des lois en vigueur visant à :

- définir une nouvelle approche plus pragmatique de la gestion de l'environnement ;
- appliquer les lois de l'Etat sur la pollution ;

- développer des systèmes draconiens de protection de la faune, de la flore, et des ressources en eau ;
- créer et doter toutes les structures de gestion, de protection de l'environnement des ressources humaines, matérielles et financières pour atteindre les objectifs fixés.

Le pilier « Bénin industriel »

72- Le pilier « Bénin industriel » s'appuiera sur la valorisation locale de nos matières premières, tant il est vrai qu'aucun pays ne peut se développer en exportant uniquement ses matières premières.

Industrie

73- Le PR est conscient de ce que le secteur industriel constitue actuellement l'un des plus faibles maillons de l'économie béninoise tant du point de vue de la population qu'il occupe que de sa production (et en conséquence de sa contribution à la formation du PIB estimée en moyenne à 10%). En outre, l'Etat y conserve une présence substantielle avec les tares qui l'avaient plombé dans le passé : mauvaise conception des projets industriels, gestion désastreuse des entreprises industrielles publiques et semi-publiques, sous - utilisation des capacités de production. Enfin les "opérateurs économiques" nationaux en sont presque absents lui préférant nettement le tertiaire.

74- Le PR prône en conséquence une politique industrielle réaliste qui prend en compte la double contrainte du désengagement progressif et sélectif de l'Etat et de la naissance d'un type nouveau d'entrepreneurs nationaux aptes à prendre le risque industriel. Cette nouvelle politique industrielle dont les finalités économiques et sociales prennent en compte les aspirations des travailleurs, des producteurs nationaux tout en renforçant les capacités de productions de ces derniers par l'éducation, la formation et l'apprentissage en entreprise.

La nouvelle politique industrielle s'attachera aussi à promouvoir de petites et moyennes industries privées et coopératives, en particulier celles qui répondent en priorité aux besoins du monde rural. Cette promotion passera par toutes les mesures adéquates

pour rendre le tissu industriel des PME et PMI très performant, à travers la promotion du capital risques et des technopôles.

75- L'Opérationnalisation de la Zone Franche Industrielle : Instrument de promotion des exportations dont l'objet est d'attirer les investisseurs en vue de la création d'industries à vocation exportatrice, dans un périmètre géographique où sont réunies les conditions administratives, douanières et fiscales de faveur pour maximiser les profits, la zone franche industrielle est par excellence un outil de développement. Elle permet la diversification des exportations, l'amélioration de la balance commerciale, des gains en devises, le développement des services et la création d'emplois.

Le projet de Zone franche industrielle initié par le Bénin depuis 1992 et consacré par la loi n°2005-16 du 08 septembre 2005 comporte des atouts spécifiques liés à sa situation géographique, à son ouverture sur les marchés régionaux et internationaux, à la qualité des facteurs de production, aux exonérations et autres avantages douaniers et fiscaux offerts par la loi. **(A relire)**

76- Le PR consentira tous les efforts nécessaires pour concrétiser cet instrument et le rendre opérationnel et performant : viabilisation, VRD (Voies, réseaux et dessertes), électricité, eau, téléphone, sécurité, bloc administratif etc.

77- Toutefois, cette mutation de la société, n'est possible que si la croissance durable induit un changement technologique radical qui se diffuse dans la société, façonne les comportements, modifie les systèmes de valeurs et les mentalités.

Solidement mis en place, ces trois piliers amélioreront de façon significative les revenus et les conditions de vie de tous les Béninois.

V. DU DEVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE

Santé (Voir DPP/DC/MS)

78 – **Le Parti républicain** conduira une politique et toutes les actions qui consistent à :

- renforcer le plateau technique de toutes les formations sanitaires du pays ;

- promouvoir la spécialisation des médecins et les professionnels de santé, l'équipement des centres et hôpitaux en matériels de soins généraux et spécialisés ;
- mettre en place un système qui offre aux Béninois des soins de qualité, accessibles au plus grand nombre, dans un esprit de solidarité et de partage. C'est pourquoi le PR encourage la mise en place et l'opérationnalisation de **l'assurance maladie universelle (ARCH)**
- lutter efficacement contre les endémies et les épidémies et à permettre l'accès de tous aux soins de santé, en particulier des populations des zones les plus défavorisées ;
- promouvoir l'équité dans l'affectation des ressources entre les différentes régions du pays ;
- renforcer la couverture sanitaire du territoire national ;
- **instaurer effectivement la gratuité des consultations et des accouchements, y compris la césarienne, en commençant par les milieux les plus déshérités ; (Actualiser)**
- mener une politique d'incitation des ressources humaines qualifiées à travailler dans des zones déshéritées en leur offrant de meilleures conditions de vie et de travail ;
- doter les laboratoires d'analyses biomédicales des réactifs consommables et équipements nécessaires à un diagnostic de qualité.
- encourager la pratique de l'hygiène et l'assainissement dans les ménages, villages ou quartiers de villes ;
- associer à la médecine curative moderne, la médecine traditionnelle modernisée et les techniques occidentales et asiatiques.
- Créer de véritables centres hospitaliers de référence, à la pointe de la technologie et de la recherche.

- construire des hôpitaux de référence à vocation régionale, équipés d'instruments de haute technologie ;
- réhabiliter et développer les infrastructures de santé dans la perspective de l'amélioration de la couverture sanitaire
- intensifier la lutte contre les grandes maladies endémiques.

Sécurité sociale

79- **Le Parti républicain** considère que la généralisation de la sécurité sociale est un objectif à atteindre progressivement en fonction de la disponibilité des moyens et de l'amélioration de la productivité du travail.

Cela passe entre autres par un assouplissement des conditions d'immatriculation volontaire des travailleurs au régime de sécurité sociale.

80-**Le Parti républicain** s'engage à faire assurer progressivement par l'Etat, la couverture-maladie de tous les citoyens. L'assurance maladie pour tous est une nécessité pour chaque Béninois et pour chaque Béninoise. A cet effet, le PR veillera à promouvoir les concertations et le dialogue utile afin que, dans un élan de solidarité et de partage, les reformes qu'induit cette nécessité reposent sur des consensus forts. Le PR œuvrera pour amener chaque citoyen à participer à cet effort de protection généralisée, proportionnellement à ses ressources.

De même, une politique volontariste de soutien aux personnes du troisième âge et des personnes handicapées sera mise en œuvre pour :

- * bénéficier de leurs expériences au profit de la nation ;
- * améliorer leurs conditions de vie ;
- * assurer leur insertion dans la vie active.

Mesures de politique de l'eau

82- La politique de l'eau vise à mettre la gestion de cette ressource au service d'un développement économique et social durable. En particulier, l'approvisionnement des

populations en eau potable s'inscrit dans le cadre de la réalisation de l'un des Objectifs de Développement Durable. La politique de l'eau vise notamment:

- l'amélioration de la connaissance et de l'évaluation des ressources en eau;
- l'amélioration du taux de couverture aussi bien dans les zones urbaines, périurbaines que rurales;
- le renforcement du cadre juridique et institutionnel en vue d'un approvisionnement durable des populations en eau potable;
- le renforcement de la fiabilité des équipements ruraux de pompage et de distribution;
- la participation des collectivités locales à l'investissement et la gestion des points d'eau ;
- l'implication du secteur privé local et étranger dans le processus d'amélioration des services d'eau notamment en milieu rural;
- le développement des cultures irriguées;
- le développement de l'industrie d'exploitation des sources d'eau thermo-minérales.

Equipement et Habitat

83- L'urbanisation des grandes villes (maîtrise de grands services publics : eau, électricité, sécurité, transport), aménagement divers, environnement, doivent faire l'objet d'une attention soutenue.

L'habitat en ville doit répondre à des normes précises. En milieu rural, l'habitat typique doit être valorisé. La politique de conservation et d'amélioration des bâtiments publics, du patrimoine bâti aussi bien en milieu urbain que rural doit être mise en œuvre.

L'accès à l'habitat reste un problème majeur, au regard des coûts du foncier, des matériaux de construction, et du retard criard dans les lotissements et la mise à disposition des ressources nécessaires au développement de l'immobilier.

Le Parti républicain, mettra en œuvre une politique volontariste, rationnelle afin de donner, dans quelques années un autre visage aux grandes agglomérations urbaines, rurales, et de maîtriser le développement du parc immobilier de notre Pays. De même, elle mettra en œuvre une politique soutenue de réhabilitation et de conservation de notre Patrimoine bâti et de promotion de notre architecture traditionnelle.

Culture

85-**Le Parti républicain** est conscient qu'aucune nation ne peut se développer sans s'appuyer sur sa culture. Il s'engage en conséquence à œuvrer à la promotion de la culture dans sa dimension la plus vaste. Considérant que le Bénin est un Etat laïc, il veillera à ce que toutes les communautés culturelles et confessions religieuses mènent leurs activités en toute indépendance et dans le respect des autres et de l'ordre public. Les réalités culturelles endogènes ne doivent pas être un obstacle à l'épanouissement des populations et au développement des activités économiques. Les arts, la musique traditionnelle et moderne, la promotion des langues nationales, nos traditions dans ce qu'elles ont de positif, le théâtre et la chorégraphie, la poésie, les contes seront soutenus et promus dans un cadre national et décentralisé. Le soutien à la création littéraire, le renforcement de nos bibliothèques seront une priorité pour l'Etat.

86- Dans ce cadre le PR œuvrera pour que :

- les valeurs sociales et civiles imprègnent le corps social ;
- les déséquilibres entre les différentes aires géoculturelles en matière d'infrastructures et de promotion des activités culturelles soient corrigées progressivement ;
- la création d'industries culturelles soit intensifiée ;
- la piraterie soit efficacement combattue et que les droits à la propriété intellectuelle et artistique soient effectivement assurés ;
- le dialogue interculturel et interreligieux sera renforcé afin de favoriser la connaissance des richesses endogènes et des valeurs spirituelles.

Jeunesse et emploi

87- Composante essentielle de la population béninoise, les jeunes en âge de travailler, notamment ceux de la tranche de 15 à 35 ans, représentent près du tiers de la population totale (31,8%) et près des deux tiers de la population active (64,4%).

Cette jeunesse, constitue un potentiel inestimable pour la création de la richesse et le développement du pays.

L'amélioration des conditions de vie de la population béninoise dépend fondamentalement d'une meilleure situation de l'emploi et de la participation active de la jeunesse à la création de la richesse. **A cet effet, le PR s'attachera à renforcer les capacités de la jeunesse et à créer les conditions favorisant son insertion harmonieuse dans le monde du travail.** La politique du gouvernement en faveur de la jeunesse et de l'emploi s'articulera autour des axes stratégiques ci-après :

- **améliorer la formation de la jeunesse ;**
- **assurer la promotion dans les structures et institutions ;**
- **faire le pari de l'entreprise**

88 - La réduction du chômage et la création de l'emploi pour les jeunes constituent deux préoccupations majeures que le PR ne saurait dissocier. Le PR s'emploiera à mettre en place les programmes de soutien aux projets d'auto-emploi. Il encouragera toutes les initiatives visant la création d'opportunités d'emplois pour offrir à chacun la possibilité de mener une vie valorisante et d'apporter sa contribution à la construction nationale. Il est cependant évident qu'aucune création d'emplois ne sera viable sans un vrai développement économique.

89 – Le droit au travail est un droit imprescriptible du citoyen. Aussi, le PR doit-il encourager l'Etat à mettre en place une politique pour assurer à tous les citoyens un travail honnête, digne et bien rémunéré en rapport avec les compétences professionnelles de chacun. Le PR fera de la lutte contre le chômage une préoccupation majeure constante de l'Etat. La résorption du chômage des jeunes est une urgence absolue qui doit être considérée comme une préoccupation politique, économique et sociale, en raison de son impact sur l'équilibre de notre société.

Femmes

90 – Les analyses faites couramment dans notre société aujourd’hui ont tendance à dépeindre la femme béninoise en particulier, et la femme africaine en général, comme un être humain brimé en permanence, humilié quotidiennement. Ces analyses calquées souvent sur le vécu quotidien des sociétés européennes, oublient de puiser dans nos propres traditions, pour déterminer la place de la femme dans nos sociétés, en relever les aspects positifs de conservation de notre identité culturelle, et analyser les aspects que nous estimons contraires au progrès social, pour les corriger dans le but de donner totalement à la femme sa place complète dans le développement de notre pays.

91 – **Le Parti républicain** inscrit son action dans le sens de ces progrès et adhère à toutes les conventions internationales, à tous les plans d’actions (particulièrement à celui adopté par la Conférence des Nations Unies à Beijing en septembre 1995 sur la promotion de la femme) qui reconnaissent sans ambiguïté l’égalité en droit entre l’homme et la femme. Il découle de cette reconnaissance, la nécessité de procéder à des réformes auxquelles le PR souscrit parfaitement. En conséquence, le PR développera des programmes de promotion en faveur de toutes les femmes, de tous âges et de toutes conditions, notamment celles qui vivent dans les régions reculées et déshéritées. Le PR valorisera le rôle important que jouent les femmes pour la pérennisation de nos valeurs traditionnelles positives, pour l’affirmation de notre identité culturelle.

92 – Le PR adoptera une politique de soutien à la femme, mère au foyer et à la femme vivant dans un milieu rural par la promotion et la facilitation de microfinances pouvant réellement les sortir de la précarité. La famille, la mère et l’enfant recevront une attention particulière de la part de l’Etat, car la Nation part de la famille.

93 Le Parti républicain encouragera toute politique visant à améliorer la représentation de la femme dans les institutions de la République et au sein des conseils communaux, municipaux et locaux.

Sports et loisirs

Les sports et loisirs participent à l'épanouissement de l'homme et garantissent sa santé physique et mentale. Le sport doit continuer de jouer son rôle traditionnel d'exercices physiques destinés à maintenir un esprit sain dans un corps sain.

94 Le PR veut que les performances sportives des représentants béninois soient la résultante d'une politique sportive cohérente, conçue, élaborée et mise en œuvre de façon soutenue par l'Etat.

Le sport contribue au rayonnement régional et international d'un pays. Le PR s'engage donc à mettre en œuvre au Bénin, un nouveau mode de gestion de la chose sportive.

96– Le Parti républicain entreprendra la promotion des disciplines sportives et de loisirs grâce à la mise en œuvre d'une politique cohérente qui :

- favorise les possibilités et opportunités de carrière ;
- incite les partenaires privés, nationaux et étrangers à participer à son développement ;
- favorise le développement d'infrastructures dans toutes les régions ;
- reprecise les règles régissant les relations entre l'Etat et les fédérations des différentes disciplines et assure une régulation transparente et équitable, avec un soutien conséquent à leur fonctionnement.
- renforce le développement du sport et des loisirs à l'école ;
- engage une action vigoureuse en faveur de l'entretien et du renforcement des équipements sportifs et de loisirs, aussi bien dans les villes que dans les campagnes ;
- vise à promouvoir et soutenir la professionnalisation du sport ;
- veille à l'amélioration des conditions de travail des acteurs et la formation du personnel d'encadrement.

Mesures de Politique foncière

97- **Le patrimoine immobilier est caractérisé dans notre pays par l'insécurité foncière.** La pleine jouissance d'un droit de propriété est conférée par la loi.

En zone urbaine, peu des terrains ont un titre foncier, la majorité des propriétaires ne détenant qu'un permis d'habiter si ce n'est une simple convention de vente sous seing privé.

En zone rurale, la plupart des droits fonciers sont sous régime coutumier : ils ne sont appuyés sur aucun écrit, mais uniquement sur la tradition et l'oralité. Cette situation crée une grande insécurité foncière.

Pour que la terre et sa propriété permettent de créer des richesses pour notre économie, il faut des titres de propriété sûrs et inattaquables.

Le PR donnera une nouvelle impulsion à la sécurité foncière en lieu et place de la précarité actuelle et l'accès d'un plus grand nombre de citoyens à la propriété foncière. Toutes choses devant faciliter et garantir par ailleurs l'accès au crédit, améliorer la qualité de l'habitat, contribuer à la création de richesses et à la réduction de la pauvreté.

Politique de développement communal et financement

98- Le PR travaillera à l'effectivité du transfert des compétences et des ressources aux Communes conformément aux lois de la décentralisation. Les services publics pourront ainsi être plus proches des citoyens et usagers et être en mesure de mieux les servir et de répondre plus rapidement à leurs besoins.

- Le PR facilitera aux collectivités locales la mobilisation de ressources internes et externes avec le concours des partenaires au développement et pour asseoir à leur niveau, les capacités techniques de leur développement.

VI. INSTITUTIONS

Institutions prévues par la constitution

99- Le Parti républicain affirme sa volonté de préserver les acquis de la Conférence des Forces Vives de la Nation de février 1990, notamment le renforcement de la démocratie béninoise dont l'approfondissement passe par une meilleure appropriation de ses fondamentaux par les populations et l'intangibilité du principe de séparation des pouvoirs.

100-Le Parti républicain reconnaît que la constitution en tant qu'œuvre humaine n'est pas immuable. Cependant, il affirme son attachement à l'unité nationale, à l'intégrité du territoire, à la laïcité de l'Etat et à l'alternance au pouvoir par les voies démocratiques, lesquelles ne sauraient faire l'objet de remise en cause en cas de révision.

Administration publique

101-Le Parti républicain reconnaît l'importance d'une administration publique républicaine au service du citoyen, et comme un outil nécessaire pour un environnement propice à l'investissement et au développement. Aussi s'engage-t-il à :

- améliorer la lisibilité des procédures pour le citoyen de base ;
- prendre des mesures pour assurer une stabilité suffisante aux directions et la continuité de l'action publique ;

Justice

110-Le Parti républicain reconnaît que le degré d'évolution d'un peuple peut se mesurer à son organisation, aux rapports qu'entretiennent les individus qui le composent. La loi doit être la même pour tous aussi bien dans sa conception que dans son application. Autrement dit, tous les citoyens sont égaux en droit ainsi que le dispose notre Constitution.

Une justice digne de ce nom doit être humaine et son objectif premier est d'aider l'individu pour sa nécessaire insertion dans le corps social.

112- Le Parti républicain veillera à l'humanisation des prisons pour en faire une véritable école où les détenus apprennent à s'assumer en tant que responsables, par une réorganisation en profondeur des établissements pénitentiaires, la séparation effective des mineurs des adultes, une formation appropriée du personnel carcéral.

113-**Le PR** s'engage à :

- accroître les moyens humains et matériels pour améliorer les conditions générales d'exercice de la justice ;
- lutter contre tous les comportements qui ternissent la justice (corruption, favoritisme, retard dans le traitement du dossier) ;
- faciliter l'accès à la justice et aux auxiliaires de justice
- apporter son aide aux plus démunis pour avoir accès à une justice de qualité.

L'armée et la police

114- Le couple défense/sécurité fait partie des éléments constitutifs de la société démocratique et de l'Etat de droit. Ce binôme est l'assurance qu'apporte l'Etat aux citoyens pour garantir et exercer leurs libertés.

Dans un Etat républicain et démocratique comme se veut le nôtre, les forces armées doivent se souder au peuple pour la défense de la liberté. Les forces de défense et de sécurité doivent rester républicaines. L'armée a un devoir absolu de loyauté envers les Institutions de la République et envers ceux qui ont obtenu mandat de les diriger. Les militaires en activité ne peuvent appartenir à une formation politique.

115- Le Parti républicain considère que la défense est à la fois la protection contre l'agression extérieure et la capacité du peuple à déterminer librement son système de gouvernement à l'abri des pressions extérieures et de l'instabilité socio politique interne.

Le PR conçoit en outre que le maintien de l'ordre est par essence le domaine exclusif des forces de l'ordre, principalement de la police.

117- Le Parti républicain accordera une priorité à la satisfaction des besoins des forces de sécurité.

Par ailleurs, le PR affirme que le service de sécurité privée devra être réglementé de manière à améliorer les conditions de travail des acteurs de terrain.

La Laïcité

118- En ce qui concerne la laïcité de l'Etat béninois, le PR :

- réaffirme la neutralité de l'Etat dans les affaires confessionnelles ;
- rappelle la nécessité de garantir la liberté d'exercice de culte, de conscience et le droit d'exprimer ses convictions ; il ne doit y avoir ni privilège ni discrimination découlant d'une appartenance ou non à une confession religieuse ou à une option philosophique ;
- convient que l'Etat a le devoir d'assister toutes les institutions religieuses de manière transparente, sans discrimination aucune dans les conditions déterminées par la loi et dans le strict souci de préserver et de garantir la paix sociale et l'unité nationale.

Libertés individuelles et collectives

119- Le Parti républicain fait du respect des libertés individuelles et collectives une véritable profession de foi et s'engage par conséquent :

- à rappeler aux citoyens leur droit à saisir la Cour Constitutionnelle et à en garantir les conditions ;
- à promouvoir, garantir et réguler la liberté de la presse dans le cadre d'une pluralité médiatique qui renforce la démocratie et le caractère républicain de notre pays. Cet engagement suppose l'exigence d'un respect des codes de déontologie par les professionnels de l'information et de la communication ;
- à garantir l'accès équitable aux médias du service public pour tous

120- Le Parti républicain est résolu à veiller et à agir pour que les droits de la personne humaine (politiques, économiques, sociaux et culturels) auxquels le Bénin a souscrits en

adhérant aux conventions qui les régissent, soient effectivement appliqués à tous les membres de la société, en particulier les plus vulnérables (les personnes du troisième âge, les jeunes, les personnes handicapées, les orphelins, les enfants de la rue, etc....)

Plus Unis, Plus Forts pour un Nouveau Départ